# Le charbonnage du Hasard de Cheratte en 1973-1974

Monsieur Jules Sabaux, ingénieur au fond du siège de Cheratte, a laissé un document préparatoire à une interview , document non daté, mais faisant référence aux années 1973-1974.
Il m'a été prêté par Mr François Beaujean, que je remercie.



*Mr Jules Sabaux en 1986*



*La maison de Mr Sabaux, rue du Curé, dans la Cité du charbonnage en 2011*

Voici la copie de l'article de Mr l'ingénieur Jules Sabaux :

« Réponses aux questions posées :

1. Le charbonnage de Cheratte sera fermé lorsque l'aide de l'Etat sera supprimée ; lorsque la main-d'œuvre viendra à manquer ou lorsque le gisement sera épuisé.

2. Le site actuel du charbonnage a été occupé par deux sociétés charbonnières. La première a été créée le 31.12.1847 et a cessé son activité en 1877 par suite d'un coup d'eau qui fit de nombreuses victimes. Le 17.12.1905, le charbonnage du Hasard à Micheroux racheta ce qui restait du charbonnage de Cheratte et prit le nom de Hasard-Cheratte. Après la construction en surface des installations indispensables et le creusement au fond des travaux préparatoires nécessaires, le Hasard commença l'exploitation vers 1910.

3. En 1973, le charbonnage de Cheratte a produit 235.000 tonnes en 233 jours de travail, soit 1000 tonnes par jour.

4. Prix de vente à la tonne et aux consommateurs des charbons de Cheratte (Janvier 1974)

| | | | |
|---|---|---|---|
| Schlamms | 257 F | 50.80 | 2881 F |
| Mixtes | 321 F | 30/50 | 2935 F |
| Fines 0/6 | 1090 F | 20/30 | 3339 F |
| | | 11/22 | 3280 F |
| | | 6/12 | 2569 F |

Prix de vente moyen à la tonne : 973 F (Janvier 1974)

5. Le salaire horaire n'existe pas au fond, mais bien le salaire journalier. Les mineurs du fond sont répartis en 9 catégories suivant leur travail. Les salaires de ces catégories (liés à l'index du 1.2.1974) sont :

| | | | |
|---|---|---|---|
| I | 910,75 F | VI | 1072,20 F |
| II | 924,25 F | VII | 1168,50 F |
| III | 937,85 F | VIII | 1242,30 F |
| IV | 967,60 F | IX | 1316,10 F |
| V | 1014,30 F | | |

En cas de prestations de nuit, ces salaires sont majorés de 67,75 F

6. Cheratte comprend l'étage de 170 (0 à 170m)
l'étage de 313 (170 à 313m)
l'étage de 480 (313 à 480m)
L'exploitation du charbon se fait à l'étage 480.

7. La concession de Cheratte s'étend en tout ou en partie sous les communes de Cheratte, Barchon, Saive, Housse, Saint-Remy et Trembleur.

8. Il existe à Cheratte deux puits pouvant servir à l'extraction et comprenant chacun une cage montante et une cage descendante. Le Puits III (tour en béton) avec deux cages de 6 paliers à deux berlaines et le Puits I (tour en briques) avec deux cages à 2 paliers

de deux berlaines. Au Puits III chaque cage peut remonter au jour 12 berlaines pleines et le Puits I , 4 berlaines. Au Puits III on peut descendre à la fois 56 personnes, et au Puits I, 20 personnes. Il peut atteindre au Puits III la vitesse de 22m à la seconde et au Puits I, 14m. Toutefois, lors de la descente du personnel, le vitesse est limitée à 6m par seconde.

9. Horaires des postes de travail : Poste du matin : 6h3/4 à 14h3/4
   Poste de midi : 14h à 22h
   Poste de nuit : 21h30 à 5h30
   Les postes du matin et de midi sont consacrés à l'abattage du charbon et au transport ; le poste de nuit aux changement des installations et aux préparations.

10. L'exhaure des eaux à Cheratte se fait à trois niveaux différents :
    - à 170 avec 2 pompes de 200m3 par heure chacune
    - à 343 avec 3 pompes de 100m3 par heure chacune
    - à 480 avec 2 pompes de 200m3 par heure chacune

    Toutes ces pompes refoulent l'eau directement au jour.
    Volume d'eau refoulée au jour : 6000 m3 par jour.

11. L'abattage du charbon se fait au marteau-pic. Les parois de toutes les galeries sont soutenues par des cadres métalliques placés à 1m20 de distance. Le transport du charbon se fait dans les galeries de chantiers par convoyeurs métalliques et convoyeurs à courroies électriques, et dans les galeries principales jusqu'aux Puits par locomotives Diesel tirant des convois de 60 berlaines.

12. Les galeries de chantier et les galeries principales lors de leur creusement et après la pose des cadres métalliques ont une hauteur de 2m80 et une largeur de 3m10. Aux abords des Puits, on trouve des galeries de dimensions plus grandes.

13. Une berlaine pleine contient environ 650 kg de charbon brut. Dans le charbon brut extrait de la mine, il y a 68% de charbon et 32% de pierres. Le nombre de berlaines de charbon montées par jour à Cheratte est en moyenne de 2250.

Signé du paraphe JS »